

National Needs Assessment

Summary France

Dans ce dossier, nous aurons pour objectif d'identifier les dénominateurs communs à l'ensemble des porteurs de projets migrants, mais nous apporterons également un éclairage sur les particularités selon 2 catégories de publics dits « migrants » en France qui relèvent de situations spécifiques et différenciées en terme de trajectoire, de motivation, de difficultés et de domaines d'activités : Les porteurs de projets primo-arrivants et réfugiés & les porteurs de projets issus des diversités/minorités.

Voici quelques pistes de recommandation pour améliorer et rendre plus efficace les offres d'accompagnement des entrepreneurs migrants en France.

Pour les porteurs de projets primo arrivants et réfugiés :

- **Proposer un apprentissage du français « appliqué »** : offre de formation linguistique adaptée à l'apprentissage professionnel et au secteur d'activité.
- **Adapter les cadres juridiques** aux situations administratives des primo arrivants et réfugiés.

Pour les porteurs de projets issus des minorités :

- **Accompagner l'économie informelle** : outils innovants pour appuyer la structuration et la formation progressive et transitionnelle des économies informelles
- **Prendre en compte les projets transnationaux** : aspects techniques du commerce international, du transport de marchandise, du fret, mais aussi des relais dans les pays d'origine.
- **Comprendre les trajectoires migratoires dans l'analyse des projets** : motivations, raisons de la venue en France, et mécanismes de « redevabilité » en direction des pays d'origine.
- **Lutter contre les assignations à l'entrepreneuriat communautaire** : savoirs faire et compétences dans des secteurs d'activités très variés au-delà du business « ethnique ».

Recommandations communes pour un meilleur accompagnement des entrepreneurs « migrants » :

- **Identifier les savoir-faire et compétences** : métiers exercés dans les pays d'origine, savoirs faire et expériences acquis pendant la migration, savoirs faire informels.
- **Créer des passerelles entre les dispositifs spécifiques et le droit commun** : Chaînes d'accompagnements, travail en réseau, parcours intégrés, imbrication des offres.
- **Travailler sur la double temporalité (court terme / long terme)** : besoins d'urgence (logement, alimentation, santé, droits) / définition et la construction du projet à moyen et long terme.

Enfin, la pandémie COVID 19 a eu un impact significatif sur la santé de l'économie française, et particulièrement pour les entreprises les plus vulnérables, celles des migrants en font parties. La pandémie aura aussi un impact sur les priorités en termes de politique publique. En effet, si depuis 2018 nous assistons a une augmentation significative des budgets de l'Etat sur sa politique d'intégration en direction des primo-arrivants et des réfugiés (apprentissage du français, insertion professionnelle, accompagnement social global), de nouvelles orientations en terme de politique publique à partir de 2021 sont à prévoir.

L'accompagnement des entrepreneurs migrants en fera-t-elle partie ?